

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil seize, le 24 mars à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Marie-Anne BRIAND Louis ROZE, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNault, Daniel CHEUL, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER-HENRY, David VEILLARD Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD

Excusé(e)s : Stéphane DOUABIN,

Pouvoirs : Stéphane DOUABIN a donné pouvoir à Claudine PAYSANT

Daniel CHEUL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE les procès-verbaux des 25 février et 7 mars 2016.

Les questions suivantes sont retirées de l'ordre du jour :

- Adoption d'un règlement de la voirie communale

Le présent compte-rendu a été affiché le 1^{er} avril 2016.

➤ 2016 03 24 d1 à d4 – Finances - Comptes administratifs 2015

Mme le Maire sort de la salle du Conseil pour le vote

Mme le Maire, expose :

Les projets de comptes administratifs ont été étudiés lors du conseil municipal du 25 février 2016 et lors des commissions finances les 15 février et 14 mars 2016. Ils sont soumis au vote du Conseil après rappel des résultats.

Ils ont été transmis par mail aux conseillers le 18 mars 2015.

- **Budget principal**

Section de fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	1 348 599,40 €	1 036 195,32 €
Recettes	1 348 599,40 €	1 396 125,97 €
Résultat 2015		359 930,65 €
Résultat reporté 2014		28 000,00 €
Résultat cumulé		387 930,65 €

Section d'investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	2 764 339,40 €	552 595,24 €
Recettes	2 764 339,40 €	721 588,73 €
Résultat 2015		168 993,49 €
Résultat reporté 2014		-260 875,46 €
Résultat cumulé (A)		-91 881,97 €

Mme la Maire étant sortie pour le vote, le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratifs 2015 par 18 votes POUR.

- **Budget assainissement**

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	172 319,48 €	27 897,43 €
Recettes	172 319,48 €	29 119,64 €
Résultat de l'exercice		1 222,21 €
Résultat N-1 à reporter		147 319,48 €
Résultat cumulé		148 541,69 €

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	176 213,38 €	2 594,61 €
Recettes	176 213,38 €	21 971,24 €
Résultat de l'exercice		19 376,63 €
Résultat N-1 à reporter		154 336,75 €
Résultat cumulé		173 713,38 €

Mme la Maire étant sortie pour le vote, le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratifs 2015 par 18 votes POUR.

- **Budget lotissement « Le Champ Richard »**

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	311 788,04 €	147 499,63 €
Recettes	311 788,04 €	147 499,63 €
Résultat de l'exercice		0,00 €
Résultat N-1 à reporter		-2,41 €
Résultat cumulé		-2,41 €

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	508 561,26 €	147 499,63 €
Recettes	508 561,26 €	146 780,63 €
Résultat de l'exercice		-719,00 €
Résultat N-1 à reporter		-146 780,63 €
Résultat cumulé		-147 499,63 €

Mme la Maire étant sortie pour le vote, le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratifs 2015 par 18 votes POUR.

- **Budget ZA la Haute Bouexière**

Fonctionnement

	BP	Réalisations
Dépenses	77 605,41 €	53 112,04 €
Recettes	77 605,41 €	53 116,48 €
Résultat de l'exercice		4,44 €
Résultat N-1 à reporter		-4 488,37 €
Résultat cumulé		-4 483,93 €

Investissement

	BP	Réalisations
Dépenses	126 224,08 €	38 643,14 €
Recettes	126 224,08 €	53 112,04 €
Résultat de l'exercice		14 468,90 €
Résultat N-1 à reporter		-53 112,04 €
Résultat cumulé		-38 643,14 €

Mme la Maire étant sortie pour le vote, le conseil municipal, après délibération, approuve le compte administratifs 2015 par 18 votes POUR.

➤ **2016 03 24 d5 à d8 – Finances : Comptes de gestion 2015**

Mme la Maire présente au conseil les comptes de gestion 2015 transmis par le trésorier, qui sont conformes aux comptes administratifs 2015 :

- **Budget principal**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 764 339,40	1 348 599,40	4 112 938,80
Titres de recette émis (b)	721 588,73	1 420 269,18	2 141 857,91
Réductions de titres (c)	0,00	24 143,21	24 143,21
Recettes nettes (d = b - c)	721 588,73	1 396 125,97	2 117 714,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 764 339,40	1 348 599,40	4 112 938,80
Mandats émis (f)	584 739,35	1 037 153,12	1 621 892,47
Annulations de mandats (g)	32 144,11	957,80	33 101,91
Depenses nettes (h = f - g)	552 595,24	1 036 195,32	1 588 790,56
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	168 993,49	359 930,65	528 924,14
(h - d) Déficit			

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015.

- **Budget assainissement**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	176 213,38	172 319,48	348 532,86
Titres de recette émis (b)	21 971,24	29 119,64	51 090,88
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	21 971,24	29 119,64	51 090,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	176 213,38	172 319,48	348 532,86
Mandats émis (f)	2 594,61	27 897,43	30 492,04
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	2 594,61	27 897,43	30 492,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	19 376,63	1 222,21	20 598,84
(h - d) Déficit			

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015.

- **Budget lotissement « Le Champ Richard »**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	508 561,26	311 788,04	820 349,30
Titres de recette émis (b)	146 780,63	147 499,63	294 280,26
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	146 780,63	147 499,63	294 280,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	508 561,26	311 788,04	820 349,30
Mandats émis (f)	147 499,63	147 499,63	294 999,26
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	147 499,63	147 499,63	294 999,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,00	0,00
(h - d) Déficit	719,00	0,00	719,00

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015.

- **Budget ZA la Haute Bouexière**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	126 224,08	77 605,41	203 829,49
Titres de recette émis (b)	53 112,04	53 116,48	106 228,52
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	53 112,04	53 116,48	106 228,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	126 224,08	77 605,41	203 829,49
Mandats émis (f)	38 643,14	53 112,04	91 755,18
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	38 643,14	53 112,04	91 755,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 468,90	4,44	14 473,34
(h - d) Déficit			

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015.

➤ **2016 03 24 d9 – Finances : taux 2016 des taxes locales**

Mme la Maire expose :

La commission finances, réunie le 14 mars 2016, propose de ne pas augmenter les impôts pour 2016.

Recettes prévisionnelles à taux constants :

	Base	Taux	Produit à taux constants
Taxe d'habitation	1 821 000	14,42%	262 588
Taxe foncière (bâti)	1 145 000	13,85%	158 583
Taxe foncière (non bâti)	210 400	32,87%	69 158
	TOTAL		490 329

Recette 2015 : 480 970 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2016.

➤ **2016 03 24 d10 et 11 – Budget principal : affectation des résultats 2015 et budget primitif 2016**

Mme le Maire, expose :

- Affectation du résultat

La commission finances propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 764 339,40 €	552 595,24 €
Recettes	2 764 339,40 €	721 588,73 €
Résultat 2015		168 993,49 €
Résultat reporté 2014		-260 875,46 €
Résultat cumulé (A)		-91 881,97 €
Restes à réaliser		
Dépenses		1 163 747,78 €
Recettes		872 548,89 €
Résultat (B)		-291 198,89 €
A financer		-383 080,86 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 348 599,40 €	1 036 195,32 €
Recettes	1 348 599,40 €	1 396 125,97 €
Résultat 2015		359 930,65 €
Résultat reporté 2014		28 000,00 €
Résultat cumulé		387 930,65 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		0,00 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		387 930,65 €
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		-91 881,97 €

Le déficit cumulé de la section d'investissement et des restes à réaliser s'élevant à 383 080.86 €, la commission propose d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en investissement.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions d'affectation des résultats.

- Budget primitif 2016

La proposition de budget primitif pour 2016 a été étudiée par la commission finances et transmise par mail aux conseillers le 18 mars 2016.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 1 309 557 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote à l'opération) : 2 184 130 €

3 emprunts ont été renégociés fin 2015. Les opérations comptables correspondant à ces renégociations représentent (comptes 166 et 1641):

- 997 897.78 € en dépense d'investissement
- 848 948.89 € en recette d'investissement,

Ces opérations expliquent le montant de la section d'investissement.

Les dépenses d'équipement prévisionnelles 2016 représentent quant à elles 935 050 €.

La commune n'ayant pas réemprunté 150 000 € suite aux renégociations, en raison d'une trésorerie suffisante, cette somme vient s'ajouter à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la proposition de budget primitif 2016.

➤ **2014.03.06 d12 et d13 – Budget assainissement : affectation du résultat 2015 et budget primitif 2016**

Mme le Maire, expose :

- Affectation du résultat

La commission finances propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Fonctionnement		
	BP	Réalisations
Dépenses	172 319,48 €	27 897,43 €
Recettes	172 319,48 €	29 119,64 €
Résultat de l'exercice		1 222,21 €
Résultat N-1 à reporter		147 319,48 €
Résultat cumulé		148 541,69 €
Affectation du résultat - R002 Excédent de fonctionnement reporté		148 541,69 €
Investissement		
	BP	Réalisations
Dépenses	176 213,38 €	2 594,61 €
Recettes	176 213,38 €	21 971,24 €
Résultat de l'exercice		19 376,63 €
Résultat N-1 à reporter		154 336,75 €
Résultat cumulé		173 713,38 €
Affectation du résultat - R001 Excédent d'investissement reporté		173 713,38 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions d'affectation des résultats.

- Budget primitif 2016

La proposition de budget primitif pour 2016 a été étudiée par la commission finances et transmise par mail aux conseillers le 18 mars 2016.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 189 600 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 191 145.40 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la proposition de budget primitif 2016.

➤ **2014.03.06 d14 et d15 – Budget ZA de la Haute Bouexière : affectation du résultat 2015 et budget primitif 2016**

Mme le Maire, expose :

- Affectation du résultat

La commission finances propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Fonctionnement		
	BP	Réalisations
Dépenses	77 605,41 €	53 112,04 €
Recettes	77 605,41 €	53 116,48 €
Résultat de l'exercice		4,44 €
Résultat N-1 à reporter		-4 488,37 €
Résultat cumulé		-4 483,93 €
Affectation du résultat - D002 déficit de fonctionnement reporté		-4 483,93 €
Investissement		
	BP	Réalisations
Dépenses	126 224,08 €	38 643,14 €
Recettes	126 224,08 €	53 112,04 €
Résultat de l'exercice		14 468,90 €
Résultat N-1 à reporter		-53 112,04 €
Résultat cumulé		-38 643,14 €
Affectation du résultat - D001 déficit d'investissement reporté		-38 643,14 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions d'affectation des résultats.

- Budget primitif 2016

La proposition de budget primitif pour 2016 a été étudiée par la commission finances et transmise par mail aux conseillers le 18 mars 2016.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 63 132.07 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 97 286.28 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la proposition de budget primitif 2016.

- 2014.03.06 d16 et d17 – Budget Lotissement « Le Champ Richard » : affectation du résultat 2015 et budget primitif 2016

Mme le Maire expose :

- Affectation du résultat

La commission finances propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Fonctionnement		
	BP	Réalisations
Dépenses	311 788,04 €	147 499,63 €
Recettes	311 788,04 €	147 499,63 €
Résultat de l'exercice		0,00 €
Résultat N-1 à reporter		-2,41 €
Résultat cumulé		-2,41 €
Affectation du résultat - D002 déficit de fonctionnement reporté		-2,41 €
Investissement		
	BP	Réalisations
Dépenses	508 561,26 €	147 499,63 €
Recettes	508 561,26 €	146 780,63 €
Résultat de l'exercice		-719,00 €
Résultat N-1 à reporter		-146 780,63 €
Résultat cumulé		-147 499,63 €
Affectation du résultat - D001 déficit d'investissement reporté		-147 499,63 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions d'affectation des résultats.

- Budget primitif 2016

La proposition de budget primitif pour 2016 a été étudiée par la commission finances et transmise par mail aux conseillers le 18 mars 2016.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 222 607,04 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 387 446,66 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve la proposition de budget primitif 2016.

- **2016 03 24 d18 – Budget assainissement : remboursement des frais de personnel relatifs à l'entretien des espaces verts de la station**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

L'entretien des espaces verts de la station est réalisé par le personnel communal. Ce travail représente environ 50h par an, avec un coût horaire actuel de 17 € soit un coût total de 850 €.

Cette dépense doit être transférée sur le budget annexe assainissement, afin d'être comptabilisée dans le coût du service.

Opération comptable :

- Dépense au budget assainissement au compte 62871
- Recette au budget principal au compte 70872

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le transfert des frais de personnel relatifs à l'entretien des espaces verts de la station au budget assainissement
- D'autoriser Mme le Maire à réaliser chaque année cette opération. Le nombre d'heures pourra varier en fonction du travail réalisé
- De se référer au coût horaire du personnel voté chaque année avec les tarifs communaux

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **201603 24 d19 –Subventions aux associations 2016 : modification de la délibération du 25 février 2016**

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

Deux demandes de subventions ont été reçues après le conseil du 25 février :

➤ CLIC des Portes de Bretagne

Le CLIC (centre local d'information et de coordination), service géré par le CCAS de Vitré, est au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des professionnels et des élus du secteur médico-social sur les cantons d'Argentré du Plessis, de Châteaubourg et de Vitré.

A titre d'information, le CLIC a accompagné 36 habitants de la commune en 2015.

Afin de maintenir et développer ses missions, le CLIC sollicite une subvention de 0.25 € par habitants, soit 0.25 € * 2234 = 583.50 €

La commission finances, réunie le 14 mars 2016, propose de verser une subvention de 0.10 € par habitant, comme en 2015, soit une subvention de 223.40 €

➤ Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille et Vilaine

La chambre des Métiers et de l'Artisanat sollicite une subvention de 260 € pour 5 jeunes issus de la commune suivant une formation, soit 52 € par étudiant.

Il est proposé au conseil d'accorder une subvention de 37.50 € par jeune (barème identique pour toute les demandes de subvention) soit une subvention de 37.50 € * 5 jeunes = 187.50 €

Il est précisé aux conseillers qu'un courrier sera envoyé à ces deux associations afin de leur indiquer que leur demande de subvention sera rejetée en 2017 si elle est transmise après le 31 janvier.

Il est donc proposé au conseil :

- D'approuver le versement de ces deux subventions
- De modifier le tableau des subventions 2016 (joint en annexe)

Après délibération et par 14 votes POUR, 4 votes CONTRE et une ABSTENTION, le conseil municipal approuve ces propositions.

Étiquettes de lignes	2014	2015	2016
Associations de Balazé (article 6574)	17 390,00 €	17 014,00 €	15 318,00 €
Association sportive	13 770,00 €	13 594,00 €	12 098,00 €
Badminton Balazé	1 274,00 €	1 500,00 €	1 274,00 €
TENNIS Club de la Haute Vilaine et Cantache Balazé	182,00 €	45,50 €	91,00 €
JA Balazé	11 446,00 €		
JA Balazé Basket		6 372,00 €	6 490,00 €
JA Balazé Foot		3 481,00 €	2 891,00 €
JA Balazé Zumba		1 910,50 €	1 092,00 €
Cyclo Club Balazé	287,00 €	285,00 €	260,00 €
BILLARD Balazé	581,00 €	0,00 €	
La Pétanque Balazé			
Autre association	3 620,00 €	3 420,00 €	3 220,00 €
Calin-Calinou Balazé	1 000,00 €	500,00 €	700,00 €
Groupe chasse du Châtelet + Piégeage Balazé	600,00 €		
Balaz'riders Balazé		500,00 €	
Club de la rencontre Balazé	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
KALABAZÉ Balazé	50,00 €		
Piégeage Balazé		450,00 €	650,00 €
Société Mutuelle des Chasseurs de Balazé	450,00 €	450,00 €	350,00 €
Union des Anciens Combattants de Balazé	420,00 €	420,00 €	420,00 €
Associations extérieures (article 6574)	4 302,00 €	2 756,80 €	2 698,40 €
Association culturelle	54,00 €		
Châtillon en Vendelais : film documentaire			
SGDF (Scouts de France)			
La Boueze Balazé	54,00 €		
Association sportive	783,00 €	486,00 €	405,00 €
Association Les lolitas Chatillon en Vendelais	189,00 €	54,00 €	54,00 €
Chatillon Sport Section Danse	270,00 €	216,00 €	216,00 €
JCP Vitré	216,00 €	216,00 €	135,00 €
Les Demi Zells Saint M'Hervé	108,00 €		
Autre association	3 465,00 €	2 270,80 €	2 293,40 €
AFM TELETHON	70,00 €	0,00 €	0,00 €
AFSEP	50,00 €	0,00 €	
Alcool assistance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amicale des donateurs de sang			0,00 €
ASSIFIC	0,00 €		
Association ALBATROS centre hospitalier Guillaume REGNIER	75,00 €		37,50 €
Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne		0,00 €	
ATD Quart Monde	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CLIC Vitré Communauté	0,00 €	233,30 €	223,40 €
Eau et Rivières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FNATH Association des accidentés de la vie	525,00 €	0,00 €	0,00 €
handicap service 35	37,50 €	0,00 €	
Institut Paul Cezanne			
Jardiniers de France	0,00 €		
La ligue contre le cancer	50,00 €		
L'Outil en main de Vitré	150,00 €		
Maison de l'Europe	100,00 €	0,00 €	
Rêves de clowns	50,00 €	50,00 €	
Solidarité Vitréenne EPISOL	220,00 €		220,00 €
SOS AMITIÉ	75,00 €	0,00 €	0,00 €
Un jour, un métier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La Radio des Pays de Vitré et des Marches de Bretagne		0,00 €	0,00 €
AFDI Bretagne	600,00 €	500,00 €	500,00 €
ADAPEI Territoire de Vitré	187,50 €	337,50 €	262,50 €
Les restaurants du cœur Ille et Vilaine	250,00 €	100,00 €	100,00 €
Mission Locale Vitré			
Secours Catholique Vitré		100,00 €	
ADMR Vitré	800,00 €	800,00 €	800,00 €
France ADOT 35	75,00 €	0,00 €	0,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ADSPV Vitré	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Association Prévention Routière Ille et Vilaine	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Secours Populaire Français			0,00 €
Fédération de Gouren			0,00 €
Les amis de la MARPA			0,00 €
CCAS (article 657362)	2 500,00 €	2 800,00 €	3 200,00 €
CCAS	2 500,00 €	2 800,00 €	3 200,00 €
CCAS Balazé	2 500,00 €	2 800,00 €	3 200,00 €
Etablissements scolaires privés ext. (article 6574)	750,00 €	525,00 €	562,50 €
Etablissement Scolaire privé	750,00 €	525,00 €	562,50 €
Bâtiment CFA (Ille et Vilaine)		37,50 €	
Batiment CFA Côtes d'Armor	37,50 €		
Lycée Hôtelier Sainte Thérèse La Guerche de Bretagne	112,50 €	75,00 €	112,50 €
Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER	37,50 €	37,50 €	37,50 €
MFR Fougères	150,00 €		
MFR St Grégoire			75,00 €
MFR35 Montauban de Bretagne	75,00 €	112,50 €	112,50 €
IPSSA Vitré	337,50 €	262,50 €	
Groupe Antoine de Saint-Exupéry			225,00 €
École du Rocher Inoguen			0,00 €
Etablissements scolaires publics extérieurs (article 65738)	225,00 €		187,50 €
Etablissement Scolaire public	225,00 €		187,50 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	225,00 €		187,50 €
Total général	25 167,00 €	23 095,80 €	21 966,40 €

➤ **2016 03 24 d20 – Personnel communal : prime annuelle 2016**

Mme Le Maire expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de la prime annuelle du personnel communal pour 2016 dans les conditions suivantes (identiques à 2015) :

- 690 € brut pour un agent à temps plein, soit une enveloppe globale de 6 800 € (6 700 € en 2015) à porter en dépenses de fonctionnement
- Versement : 50 % avec les salaires de juin, 50 % avec les salaires de décembre.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 03 24 d21 – Ecole privée : demande de subvention à caractère social 2016**

Mme Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Cette demande de subvention, encadrée par une convention signée le 12 juillet 2013, concerne :

- Les frais de piscine (hors horaire scolaire obligatoire)
- Les fournitures scolaires individuelles
- Les activités pédagogiques : sorties et actions pédagogiques, classes de découverte

Pour l'année scolaire 2015/2016, l'école privée sollicite le versement d'une subvention de 16 450.17 € soit 60.48 € par élèves pour 272 élèves domiciliés à Balazé.

Pour information, la subvention 2014/2015 s'élevait à 16 548.12 € pour 273 élèves.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 16 450.17 €.

➤ **2016 03 24 d22 – Fédération Familles Rurales – ALSH : compte de résultat 2015 et solde de la subvention pour la période septembre-décembre 2015**

Mme Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Conformément à la convention tripartite signée le 28 juillet 2015, un budget prévisionnel de l'ALSH établi par la Fédération départementale Familles Rurales doit être présenté et soumis à l'approbation du comité de pilotage puis validé chaque année par le conseil municipal.

Ce budget prévisionnel précise les modalités financières du fonctionnement de l'ALSH ainsi que la subvention annuelle prévisionnelle versée par la commune.

Pour la période septembre/décembre 2015. La subvention communale prévisionnelle s'élevait à :

- 13 740.15 € pour la subvention d'équilibre
- 4 269.90 € pour la participation au soutien fédéral

Soit un total de 18 010.05 €

Le comité de pilotage ALSH a étudié et approuvé le compte de résultat pour la période septembre –décembre 2015 le 23 février 2016 (transmis par mail au conseil le 18 mars 2016).

Subventions communales définitives :

- 13 913.18 € pour la subvention d'équilibre soit + 173.03 € par rapport au budget prévisionnel
- 4 269.90 € pour la participation au soutien fédéral

Soit un total de 18 183.08 €

Le coût définitif de la mise à disposition du directeur par la commune s'élève à 7 534.06 €, remboursé à la commune par la fédération.

Récapitulatif des versements de la commune à la fédération :

- 1er acompte de 50% de la subvention prévisionnelle d'équilibre versé en octobre 2015 : 9 005.02 € (18 010.05 €/2)
- **Solde à verser après compte de résultat : 18 183.08 € - 9005.02 € = 9 178.06 €**

Il est donc proposé au conseil :

- D'approuver le compte de résultat de l'ALSH pour la période septembre/décembre 2015
- D'autoriser le versement du solde de la subvention 2015 à la Fédération départementale Familles Rurales selon les modalités définies dans la convention tripartite
- D'autoriser l'ouverture des crédits budgétaires au budget primitif 2016 au compte 6574 pour le versement du solde de la subvention 2015

Après délibération et par 18 votes POUR et une ABSTENTION, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 03 24 d23 – Travaux d'effacement des réseaux rue du Pré Clos et rue des Glycines**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

A la demande de la commune, le SDE 35 a réalisé une étude détaillée relative aux travaux d'effacement des réseaux rues du Pré clos et des Glycines.

Travaux réseaux électriques et éclairage public

Coût des travaux HT	140 700 €
Participation SDE (70 %)	109 432.50 €
Reste à charge pour la commune	31 267.50 €

Travaux réseaux Télécom

Coût des travaux HT	11 200 €
Coût des travaux TTC	13 440 €
Reste à charge pour la commune	13 440 €

Travaux réseau fibre optique

Coût des travaux HT	2 156 €
Coût des travaux TTC	2 587.20 €
Reste à charge pour la commune	2 587.20 €

Reste à charge total pour la commune : 47 294.70 €

La TVA est à la charge de la commune pour les travaux sur les réseaux Télécom et fibre optique et récupérable partiellement via le FCTVA.

Pour les travaux sur l'éclairage public et les réseaux électriques, le SDE 35 paie la TVA (réseaux concédés au SDE)

Ces travaux seront exécutés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 35.

Un conseiller demande à ce que la question de la propriété et l'utilisation des fourreaux destinés à la fibre optique soit réexpliqué.

Pour information, les fourreaux destinés à la fibre sont déployés afin d'éviter par la suite des travaux sur les voies nouvellement créés ou rénovées. Orange n'étant plus l'opérateur de Service Public, ces fourreaux sont donc propriété de la commune et pourraient donc être utilisés par tout opérateur qui souhaiterait déployer la fibre sur la commune. Pour rappel, la commune de Balazé est déjà dégroupée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'étude détaillée du SDE 35 pour les travaux relatifs à l'effacement des réseaux rue du Pré Clos et rue des Glycines et d'autoriser le lancement de ces travaux
- De solliciter une subvention auprès du SDE 35 pour ces travaux
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération et par 18 votes POUR et une ABSTENTION, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 03 24 d25 – Salle Robert Schuman : mise en place d'un système d'extinction automatique des lumières**

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, expose :

Le règlement actuel de la salle Robert Schuman indique :

- Arrêt de la musique à 2h du matin sauf dérogation par arrêté préfectoral
- Délai d'une heure pour finir la soirée
- Délai d'une heure supplémentaire pour le nettoyage de la salle par l'utilisateur
- Extinction des lumières à 4h du matin précise

Au vu des débordements constatés, il est proposé au conseil municipal l'installation d'un système de coupure automatique des prises de courant à 2h30 et de la lumière à 4h.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide de reporter cette question, qui devra être revue en commission bâtiments.

➤ **2016 03 24 d26 – SMICTOM : convention pour la pose de bornes apport volontaire**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

La commission voirie, réunie le 25 janvier 2016, propose l'implantation de bornes apport volontaire au lotissement « Le Clos du Chêne ».

- Travaux d'aménagement de la voirie à la charge de la commune : 6 894.25 € HT (Estimatif cabinet LEGENDRE)
- À charge du SMICTOM : 3 bornes semi-enterrées (2 OM + 1 CS) soit 13 628 € HT

Une réunion sera organisée pour informer les riverains de la modification de la collecte des ordures ménagères.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la fiche projet proposée par le SMICTOM dans les conditions énoncées ci-dessus
- D'autoriser Mme le Maire à signer la fiche projet du SMICTOM ainsi que tout document relatif à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2016 03 24 d27 – Prescription de la révision générale du PLU – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Madame le Maire rappelle que Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification stratégique exprimant sur le territoire de la commune, le projet de la collectivité locale en matière de développement économique, social, d'habitat, de déplacement, d'environnement et d'urbanisme.

Le plan local d'urbanisme (PLU) communal a été approuvé par délibération du 03Juin 2008, modifié par délibérations en date du 28 Décembre 2009, 14 Décembre 2011 et du 22 mars 2012.

Madame le maire précise l'obligation résultant des articles L 103-2 à L 103-4 du code de l'urbanisme de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de la révision générale du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Madame le maire expose que la révision générale du PLU apparaît aujourd'hui nécessaire pour plusieurs raisons :

Les lois GRENELLE de l'Environnement en vigueur depuis 2010 et la loi ALUR adoptée le 24 mars 2014 définissent un nouveau contexte législatif et entraînent de nouvelles obligations en matière de PLU, concernant leur contenu et les procédures à mettre en œuvre. Parmi ces obligations, un nouveau PLU doit être élaboré et approuvé avant le 31 décembre 2016 pour intégrer les dispositions des lois GRENELLE. Cela implique notamment de revoir et/ou compléter le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avec des orientations renforcées en terme de Développement Durable et de préservation de l'Environnement. L'ensemble du dossier et des dispositions réglementaires doit alors traduire ces nouveaux objectifs.

Parallèlement, la loi ALUR confirme ces objectifs et renforce les obligations et moyens pour atteindre les objectifs de modération de consommation de l'espace, de diversification et de mixité de l'habitat, de réduction des gaz à effets de serre, etc.

Enfin, la révision est l'occasion de faire évoluer et mettre à jour les dispositions réglementaires pour assurer une simplification, une clarification, une actualisation et une meilleure efficacité des règles opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du Plan local d'urbanisme en proposant au conseil municipal de prescrire une révision générale du PLU et rappelle qu'en application des articles L103-2 et L103-3 du Code de l'urbanisme, non seulement, cette révision doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de la procédure d'élaboration, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, mais en outre que le conseil municipal doit délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation.

Elle propose, en outre, d'associer à cette révision l'appréhension des évolutions juridiques et législatives intervenues depuis l'approbation du PLU en 2008. Elle précise, à cet égard que le socle législatif à prendre en compte se compose, au minimum, de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000, de la loi « Urbanisme et Habitat » du 02 Juillet 2003, de la loi Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006, de la loi dite « Boutin » du 25 mars 2009, de la loi Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle de l'Environnement I du 03 août 2009, de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové publiée le 24 mars 2014 et de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en date du 13 octobre 2014.

Madame le maire propose de fixer comme objectifs à cette révision générale ceux consistant à adopter un PLU appréhendant les notions liées aux évolutions énoncées ci-dessus et de préciser que les objectifs communaux s'articuleront autour de 3 grandes thématiques : le développement durable, la dynamique communale et l'adaptation de l'outil de planification urbaine de BALAZE pour assurer la mise en œuvre des projets urbains de la commune.

1 – ELABORER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE:

- ✓ Protéger l'environnement et prendre en compte l'armature naturelle du territoire communal
Il s'agira en particulier de :
 - Etre attentif à la préservation des corridors biologiques et autres trames vertes et bleues, au maintien de certains cônes de vue sur l'église et son clocher.
 - Valoriser le cadre naturel en apportant une attention particulière au chevelu hydrographique.
 - Mettre en évidence l'espace agricole qui est l'expression d'une relation dynamique entre un territoire donné et ses activités humaines. L'agriculture tient une place importante dans la production, la gestion et l'évolution des paysages, elle devra occuper une place prépondérante dans le document d'urbanisme.

- ✓ Respecter le paysage et renforcer la qualité du cadre de vie
Il s'agira en particulier de :
 - Améliorer les entrées de l'agglomération
 - Affirmer un centre bourg homogène et unitaire en appui sur la reconnaissance du centre historique.
 - Maintenir un espace vert aux abords de la salle des fêtes
 - Maintenir des structures végétales en accompagnement des chemins.
 - Affirmer le parc du Rabault et le poursuivre selon l'armature naturelle en place

- Travailler une recomposition paysagère et urbaine permettant d'obtenir une meilleure jonction entre le parc et les secteurs urbanisés
 - Prolonger le lien entre le secteur sportif et le parc
- ✓ Apporter une réflexion sur la thématique des déplacements doux
Il s'agira en particulier de :
- Développer le maillage des continuités douces
 - Proposer aux habitants, actuels et futurs, de nouvelles connexions piétonnes dans un objectif d'irrigation et de maillage avec le centre bourg, les secteurs d'habitat résidentiels existants et projetés.
 - Poursuivre les liaisons douces déjà mises en œuvre.
 - Assurer des connexions vers les secteurs d'équipements (notamment sportifs).
- ✓ Apporter une réflexion sur la maîtrise des flux de circulation
Il s'agira en particulier de :
- Prendre en compte les problématiques de transports et de déplacements.
 - Engager une réflexion sur l'organisation du stationnement poids lourds
 - Anticiper les futurs besoins des habitants en termes de sécurisation et d'adaptation des voies de circulation.
 - Sécuriser les principaux carrefours internes au bourg
 - Réfléchir au développement de nouvelles voies dans le tissu existant, afin d'améliorer les conditions de circulation
 - Apaiser la circulation en centre bourg et sécuriser le trafic des engins agricoles et poids lourds, en **étudiant** de nouvelles liaisons pour les véhicules (principalement camions et engins agricoles).
- ✓ Encadrer et maîtriser l'espace pour assurer le développement de la commune avec le souci d'une gestion économe de l'espace
Il s'agira en particulier de :
- Maîtriser l'étalement urbain par un équilibre entre le développement de l'habitat et le renouvellement urbain en appui sur l'étude de revitalisation
 - Tenir compte des potentialités foncières du centre bourg (dents creuses, parcelles densifiables, espaces mutables) afin de les qualifier et de définir la destination de ces espaces.
 - Reconsidérer la réflexion sur le développement de la commune au regard des ZAD actuellement présentes sur le territoire communal (conservation ou non, modification de périmètre)
 - Poursuivre les actions en faveur de la mixité sociale et intergénérationnelle par:
 - l'intervention sur le parc existant pour lutter contre la vacance
 - la mise en place de programme mixte logements / commerces
 - la diversité de l'offre de logement et l'accueil de jeunes ménages
 - Engager une réflexion sur l'évolution des bâtiments situés en dehors de l'agglomération dans le respect des exploitations agricoles.

2 – AFFIRMER LA DYNAMIQUE COMMUNALE

- ✓ Favoriser le développement économique en soutenant, de façon équilibrée, l'ensemble des activités
Il s'agira en particulier de:
- Considérer l'importance du territoire agricole et d'assurer sa préservation
 - Anticiper le devenir de la zone artisanale située en entrée de bourg, dans la partie Nord- Est de celui-ci et envisager ses possibilités d'extension.
- ✓ Favoriser les commerces et équipements
Il s'agira en particulier de :

- Intégrer la réflexion sur l'évolution de l'espace central que constitue la Place de la Paix et plus particulièrement sur sa fonction (mixité commerces et logements), son positionnement et son attractivité.
- Conforter la dynamique du territoire communal en appui sur la réflexion sur le devenir des équipements (positionnement / extension ou déplacement) et mettre en place les emplacements réservés nécessaires le cas échéant.
- Promouvoir les projets favorisant la réduction de la consommation énergétique.

3 – TRADUIRE LE PROJET COMMUNAL DE BALAZE PAR DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ADAPTEES :

✓ Encadrer et maîtriser l'espace pour assurer le développement de la commune avec le souci d'une gestion économe de l'espace, il s'agira en particulier de :

- Mettre le Plan Local d'Urbanisme en compatibilité avec les normes juridiques supérieures (notamment les dispositions Grenelle I et II, ALUR...) et assurer l'articulation des objectifs communaux avec les grands principes législatifs portés par l'Etat
- Mettre le Plan Local d'Urbanisme en compatibilité avec les documents supra-communaux notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Vitré (actuellement en cours de révision, le PLU devra être compatible par anticipation).
- Mettre en œuvre une refonte du règlement en vigueur et redéfinir les outils réglementaires afin de prendre en compte le projet communal ceci dans le respect des dispositions de la loi SRU et dans le cadre des dispositions nouvelles offertes par la loi Grenelle 2 et selon les modalités du contenu du PLU modernisé.

Madame le Maire poursuit en rappelant, par ailleurs les dispositions des articles L153-33, L153-11 et L 424-1 du Code de l'urbanisme dont il ressort qu'à compter de la publication de la délibération qu'elle propose au conseil d'adopter, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan local d'urbanisme.

Madame le Maire invite donc le conseil municipal à débattre des objectifs de la révision générale du PLU et à adopter ces modalités de concertation.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 151-1 et suivants, L 152-1 et suivants, L 153-1 et suivant et R 153-1 et suivants ;

Vu les articles L 103-2 à L 103-4 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;

Vu les décrets d'application de la loi susvisée en date du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme

Vu la loi n°2003-590 du 02 Juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 Juillet 2006 dite loi Engagement National pour le Logement ;

Vu la loi n°2009-967 du 03 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement **dite loi Grenelle de l'Environnement I** ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement **dite loi Grenelle de l'Environnement II** ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014; d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ;

Vu le volet urbanisme de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite **loi Macron** ;

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015, puis les deux décrets n°2015-1782 et n°2015-1783 du 28 décembre 2015, portant refonte du code de l'urbanisme pour une nouvelle codification et un contenu modernisé du PLU ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Balazé approuvé par délibération du Conseil Municipal du 03/06/2008 (modifié le 28/12/2009, le 14/12/2011, le 22/03/2012);

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Vitré approuvé le 20 février 2007 et complété le 11 septembre 2007 et mis en révision par délibération du 25 février 2015 ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

1) Décide de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et cela conformément, notamment, aux dispositions des articles L153-33 et L153-11 et suivants et R153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

2) Décide d'approuver les objectifs ci-dessus exposés ;

3) Décide que la concertation publique associant la population, les associations locales d'usagers agréés et les autres personnes mentionnées à l'article L132-13 du Code de l'urbanisme, sera mise en œuvre selon les modalités suivantes pendant toute la durée de la révision du projet de PLU et conformément aux articles L103-2 à L103-4 du Code de l'urbanisme:

- **L'information au public** sera dispensée de manière régulière à partir de publications dans le bulletin municipal et dans la presse (Ouest France et Journal de Vitré) ainsi que sur le site internet de la commune pour permettre un accès aux informations relatives au projet de révision du Plan Local d'urbanisme ;
- **L'ouverture d'un registre de concertation** mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie permettant à la population de s'exprimer ;
- L'organisation d'une **exposition publique** sous la forme de panneaux et d'une **mise à disposition** de documents de synthèse au fur et à mesure de leur réalisation ;
- Une mobilisation de la population au moyen de **deux réunions publiques** et d'une **permanence de trois heures**, réalisées avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal. Toute réunion publique supplémentaire ou autre moyen de concertation jugée nécessaire par la collectivité pourra être décidée.

4) Dit que cette concertation organisée en application de l'article L. 103-6 fera l'objet d'un bilan qui sera tiré par le Conseil Municipal au plus tard simultanément à la délibération qui arrête le projet de révision du PLU (article R153-12 du Code de l'urbanisme) et que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat aura lieu au sein du conseil municipal sur « les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables » mentionné à l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet du PLU.

5) Qu'il convient de demander l'association des services de l'État et de consulter les autres personnes publiques qui en feront la demande à la révision du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L132-10 du Code de l'Urbanisme ;

6) Décide de solliciter M. Le Préfet afin qu'il porte à la connaissance du Maire les éléments nécessaires à la révision du document d'urbanisme ;

7) Décide de solliciter l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir une partie des dépenses nécessaires à la révision du PLU conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme ;

8) Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU seront inscrits au budget communal conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme ;

9) Donne délégation au maire ou son représentant pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service nécessaire à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme.

10) Décide de pouvoir mobiliser la procédure du sursis à statuer prévue par les articles L153-11 et L424-1 du Code de l'urbanisme sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur P.L.U, ou contradictoire avec ses nouveaux objectifs.

Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la présente **délibération** sera transmise à Monsieur Le Préfet et notifiée aux personnes mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme

Conformément aux articles R.153-20 et 21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (Ouest France et Journal de Vitré).

Une copie de la présente délibération sera adressée au préfet.

➤ **2016 03 24 d28 – Vitré communauté – Programme local de l'habitat : avis du conseil municipal**

Mme la Maire expose :

L'arrêt du projet de PLH a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil communautaire lors de la séance du 29 janvier 2016.

Chaque commune membre de Vitré Communauté doit désormais rendre un avis dans un délai de 2 mois au-delà duquel celui-ci est réputé favorable.

Le projet intégral du PLH a été transmis aux conseillers par mail le 10 mars dernier.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLH transmis par Vitré Communauté.

➤ **2016 03 24 d29 - Etude de programmation urbaine : approbation des documents définitifs remis par les bureaux d'études**

Mme la Maire rappelle au conseil municipal les objectifs de l'étude réalisée par le groupement Thierry ROTY, ABE et Idéa Recherche :

- Etablir une stratégie globale d'aménagement et de développement du centre bourg sur plusieurs années
- Définir les actions à mener sur le court et moyen terme
- Offrir aux habitants un cadre de vie de qualité

Cette étude, débutée en avril 2015, doit également permettre à la commune d'anticiper la révision prochaine du PLU et de disposer d'éléments de réflexion et de propositions concrètes lui permettant d'appréhender les enjeux de la révision.

Rappel du contenu de la mission :

- Diagnostic et analyse des besoins
- Définition des objectifs et élaboration de scénarios
- Formalisation d'un programme d'actions

Le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré a assisté la commune pour la consultation des bureaux d'études ainsi que dans le suivi de la réalisation de l'étude.

Cette étude a été menée en concertation avec la population, à travers trois ateliers ouverts au public, qui ont eu lieu les 15 septembre, 13 octobre et 24 novembre 2015.

La réunion publique qui mettra fin à l'étude de programmation urbaine aura lieu le jeudi 31 mars prochain.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les documents constitutifs de l'étude, remis par le bureau d'étude, à savoir :
 - Phase 1 : Diagnostic et analyse des besoins
 - Phase 2 : Définition des objectifs et élaboration de scénarios
 - Phase 3 : Programme d'actions
 - Document de présentation pour la réunion publique
 - Etude Habitat réalisée par Idéa Recherche
 - Les documents présentés lors des ateliers

Après délibération et par 11 votes POUR et 8 ABSTENTIONS, le conseil municipal approuve les documents constitutifs de l'étude de programmation urbaine.

- **Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)**

Marchés publics de moins de 50 000 € HT :

- ✓ 2015-26 : Travaux de rénovation d'un ensemble logements communaux/commerce place de la Paix –
Marché de maîtrise d'œuvre : cabinet LOUVEL (Vitré), pour un montant de 25 100 € HT (mission de base) et 1 900 € HT (diagnostic).

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

- **Compte-rendu des commissions**

- *Commission voirie du 27 février 2016 :*

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Visite en campagne
- Questions diverses

- *Commission voirie du 22 mars 2016 : prochain conseil*

- *Commission embellissement du 8 mars 2016 :*

Sabrina SAUDRAIS, adjointe au Maire, présente les travaux de la commission :

- Aménagement du calvaire et du massif à l'entrée du parc des Glycines
- Pelouses
- Allée et pourtour du parking du complexe sportif
- Divers

- *Commission LASIC du 15 mars 2016:*

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Forum des associations 2016 : le 3/09/2016 de 10h à 13h
- Projet de bourses aux associations
- Questions diverses

- *Commissions Bâtiments des 10 et 17 mars 2016:*

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Rénovation logements/commerce place de la Paix : consultation de maîtrise d'œuvre et choix du candidat retenu
- Rénovation des toilettes publiques : avenants aux marchés de travaux, acquisition du matériel pour le local de l'agent d'entretien

- Questions diverses : pavage de l'entrée de l'église, peinture extérieure église

➤ *Commission finances du 14 mars 2016:*

Mme la Maire présente les travaux de la commission :

- Taxes locales
- Affectation des résultats
- Budgets primitifs 2016
- Analyse de la situation financière de la commune
- Rencontre avec le trésorier

➤ *Groupe de travail PLU du 21 mars 2016 :*

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente les travaux du groupe de travail :

- Calendrier des réunions
- Mise en route de la procédure de révision

➤ **Questions et informations diverses**

1 – Dates à retenir

CCAS : 29/03

Commission LASIC : 5/04 (festival Désarticulé), 19/04, 7/06 (planning et forum des associations)

Commission LASIC/ECEJ : 6/04

Commission bâtiments : 7/04

Commission voirie : 25/04

Groupe de travail PLU (20h) : 17/05, 13/06, 27/06, 11/07 (à confirmer)

Réunion publique – étude de programmation urbaine : 31/03 (20h)

Fin de la séance : 0h05

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 21 avril 2016

Jeudi 19 mai 2016

Jeudi 16 juin 2016

Jeudi 21 juillet 2016

Jeudi 8 septembre 2016

Jeudi 13 octobre 2016

Jeudi 17 novembre 2016

Jeudi 15 décembre 2016

La Maire :

Les membres du bureau municipal :